CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

BUREAU DE RÉGIE INTERNE
BOARD OF INTERNAL ECONOMY

AVIS AUX MÉDIAS

Rapport annuel sur la *Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement* 2016-2017

Ottawa (Ontario) – Le 1er juin 2017

Le Rapport annuel sur la *Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement* 2016-2017 est maintenant disponible sur noscommunes.ca.

Le dirigeant principal des ressources humaines de l'Administration de la Chambre des communes est responsable de veiller à la mise en œuvre de la *Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement*. Il a présenté au Bureau de régie interne un rapport statistique annuel sur le nombre, la nature et le dénouement des plaintes de harcèlement et des demandes de renseignements. Le présent rapport vise la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Le Bureau de régie interne a adopté la politique au cours de la 41e législature. Elle s'applique aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre en tant qu'employeurs et à leurs employés, ainsi qu'aux employés des bureaux de recherche. Le cadre de la politique permet l'accès aux programmes suivants :

- Ensemble, trouvons des solutions, un programme confidentiel qui permet la gestion informelle des conflits;
- Programme de prévention du harcèlement, qui vise à accroître la sensibilisation et à mettre fin dès le début, de façon proactive, aux cas possibles de harcèlement.

En décembre 2016, une séance de formation en ligne intitulée « Prévention du harcèlement en milieu de travail » a été mise à la disposition des députés, des agents supérieurs de la Chambre, des bureaux de recherche et de leurs employés. Cette formation comporte des courtes séances d'information, des scénarios et des questions visant à offrir un soutien supplémentaire en matière de prévention du harcèlement.

Le Bureau est fermement résolu à soutenir les députés, les agents supérieurs de la Chambre, les bureaux de recherche et leurs employés respectifs en traitant les plaintes, mais aussi en assurant la promotion et le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement par des mesures concrètes.

Liens connexes

Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement
Rapports de l'Administration de la Chambre des communes
Séance de formation sur la prévention du harcèlement en milieu de travail

Pour plus de renseignements :
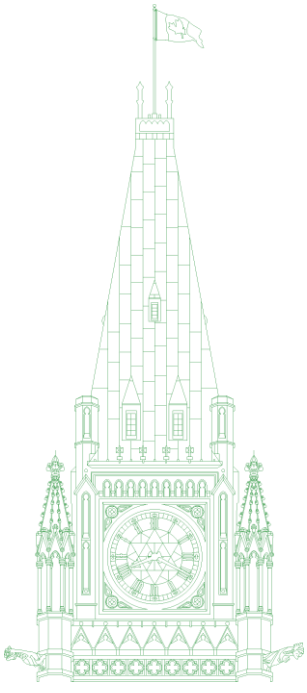
Heather Bradley
Directrice des communications
Bureau du Président de la Chambre des communes
613-995-7882
heather.bradley@parl.gc.ca